Ruralia
Sciences sociales et mondes ruraux contemporains

16/17 | 2005
Varia

Les syndicats viti-vinicoles en Bourgogne de 1884 à la mise en place des AOC

Thèse pour le doctorat d'histoire contemporaine, sous la direction de Serge Wolikow, Université de Bourgogne, 2 volumes, 575 f° et 237 f°, soutenue le 1er décembre 2005 devant un jury composé de Annie Bleton-Ruget, Jean-Luc Mayaud (président et rapporteur), Philippe Roudié (rapporteur) et Serge Wolikow, mention très honorable et félicitations du jury à l'unanimité.

Olivier Jacquet

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/ruralia/1092
ISSN : 1777-5434

Éditeur
Association des ruralistes français

Édition imprimée
Date de publication : 1 janvier 2005
ISSN : 1280-374X

Référence électronique
Olivier Jacquet, « Les syndicats viti-vinicoles en Bourgogne de 1884 à la mise en place des AOC », *Ruralia* [En ligne], 16/17 | 2005, mis en ligne le 21 août 2006, consulté le 21 avril 2019. URL : http://journals.openedition.org/ruralia/1092

Ce document a été généré automatiquement le 21 avril 2019.

Tous droits réservés

Les syndicats viti-vinicoles en Bourgogne de 1884 à la mise en place des AOC

Thèse pour le doctorat d'histoire contemporaine, sous la direction de Serge Wolikow, Université de Bourgogne, 2 volumes, 575 f° et 237 f°, soutenue le 1er décembre 2005 devant un jury composé de Annie Bleton-Ruget, Jean-Luc Mayaud (président et rapporteur), Philippe Roudié (rapporteur) et Serge Wolikow, mention très honorable et félicitations du jury à l'unanimité.

Olivier Jacquet

Méthode d'approche du sujet

1 Retracer l'historique de ce travail de thèse me semble tout d'abord nécessaire et ce, afin d'exposer d'une part, l'évolution de ma méthode de travail et d'autre part, la construction étape par étape du sujet.

2 Ce travail a débuté avec un mémoire de DEA portant déjà sur le syndicalisme viti-vinicole en Bourgogne, sur la période allant de la loi Waldeck Rousseau du 21 mars 1884 à la Seconde Guerre mondiale [1]. Cette étude mettait en exergue l'action des professionnels dans la lutte contre les fraudes sur les dénominations et dans la mise en place des Appellations d'origine. C'est donc sur cette idée que les organisations professionnelles s'étaient essentiellement bâties, en un combat unitaire principalement dirigé contre le négoce, que ce travail de thèse avait débuté. Le syndicalisme viti-vinicole de la région m'apparaissait fortement homogène et hostile aux marques privées, au profit des labels collectifs vignerons. Dès le départ tourné vers cet aspect de l'action syndicale, ma problématique initiale allait se métamorphoser au fur et à mesure de mes découvertes archivistiques et de l'évolution de mes méthodes de travail.

3 Le syndicalisme viti-vinicole bourguignon de 1884 à la mise en place des AOC recouvre des réalités finalement beaucoup plus complexes. Loin d'apparaître linéaire, l'histoire de ces mouvements s'inscrit dans des contextes politiques, économiques et juridiques très distincts, marqués par d'importantes ruptures. Ruptures politiques tout d'abord : les bornes chronologiques de mon sujet correspondent à quelques années près à celles de la Troisième République, une Troisième République qui subit de nombreux soubresauts au cours de son existence et qui, tout au long de la période, entretient d'importantes relations avec les organisations professionnelles [2]. Ruptures économiques ensuite : du phylloxéra jusqu'à la crise des années 1930, la viticulture française traverse de nombreuses crises auxquelles elle doit réagir et s'adapter [3]. Mutations juridiques enfin : de la loi Griffe définissant en 1889 le vin comme produit uniquement issu de la fermentation de raisins frais ou de moûts frais au décret-loi du 30 juillet 1935, en passant par le texte du 1er août 1905, celui du 6 mai 1919 pour parvenir, toutes les lois sont utilisées et parfois même initiées par les syndicats [4].

4 J'aurais pu, également, me pencher sur d'autres paramètres plus culturels de la chronologie, tels l'invention des folklores [5], le développement du régionalisme à la française, *etc.* Il me fallait en fin de compte revenir sur cet encastrement de l'histoire dans de multiples contextes. Chaque transformation du syndicalisme viti-vinicole fut donc analysée sous le prisme des différentes ruptures qui touchèrent la période étudiée.

5 L'on me pardonnera peut-être une comparaison un peu facile avec un sujet comme celui-là, mais la compréhension et l'analyse des phénomènes syndicaux viti-vinicoles en Bourgogne pourrait s'apparenter en quelque sorte à la dégustation. La dégustation verticale, c'est-à-dire millésime par millésime, est comparable à une analyse des ruptures chronologiques dictées par la prégnance des facteurs extérieurs. La dégustation horizontale tient compte des propriétaires ou des lieux. On déguste tous les clos d'un propriétaire ou alors, tous les propriétaires d'un même clos et ce, sur une même année. Ce travail devait de même intégrer les notions d'espace et de jeux d'échelles [6]. Nous ne souhaitions pas entreprendre une monographie locale ignorante des évolutions nationales. Le titre du sujet peut être en cela trompeur. Il ne s'agissait pas de travailler sur un objet uniquement borné par le périmètre syndical ou administratif régional. Le monde syndical se décline sur plusieurs espaces. Le plan de thèse, en dehors de son aspect chronologique, tente d'ailleurs d'affirmer cet aspect mouvant et non rigide des espaces analysés. Conscient de l'importance de la tâche qui m'était assignée au départ, j'avais pensé intituler cette thèse : « le syndicalisme viti-vinicole en Côte-d'Or de 1884 à la mise en place des AOC ». Finalement, le mot « Bourgogne » était plus approprié, en ce sens qu'il prenait en compte des parcours syndicaux dans des processus de conflits de territoires. Conflits au sein du département de la Côte-d'Or, mais aussi dans toute la région et même essentiellement entre la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire.

6 L'analyse par jeux d'échelles prend aussi son importance dans les rapports entretenus entre les syndicats de Bourgogne, Paris et les organisations professionnelles des autres régions productrices de vins. D'ailleurs, l'idée d'insister, dans le plan, sur une fluidification des modèles régionaux se concrétise dans les conflits de territoires dus pour une part aux processus de délimitations, mis en exergue dans la troisième partie de mon travail. En Côte-d'Or, les normes viti-vinicoles sont souhaitées différemment en fonction des zones de production. Chaque fédération, chaque syndicat de village ou de cru identifie et s'approprie différemment les territoires qu'il investit et normalise. L'exemple de la lutte pour la définition de l'appellation Corton exprime assez clairement les prises de

positions différenciées de chaque organisation, organisations qui se calquent sur les espaces de production qu'elles souhaitent distinguer [7].

Le rapport aux sources

7 Situer les organisations syndicales et leurs actions dans des jeux d'échelles autant que percevoir leurs évolutions dans le temps fut donc une approche systématique de ce travail. La combinaison de ces deux éléments me paraissait essentielle, tant le rapport aux archives fut complexe. Trouver les sources fut un moment important de mon travail. Si certaines d'entre elles, relevant d'administrations ou issues de la presse, étaient d'emblée mises à la disposition du public au sein des centres d'archives ou des bibliothèques, d'autres documents firent l'objet d'investigations délicates dans la sphère privée. La majeure partie des archives syndicales est de ce ressort. J'ai pu les consulter dans les organisations elles-mêmes, comme à Gevrey-Chambertin, ou chez des particuliers, dans des domaines appartenant bien souvent aux descendants des chefs syndicaux d'avant la Seconde Guerre mondiale. J'ai pu ainsi, par exemple, consulter les précieuses archives d'Angerville. Certaines maisons de négoce m'ont aussi ouvert leurs portes et des partenariats se sont engagés entre les chercheurs de mon laboratoire d'accueil et ces négociants. Le partenaire privé souhaite tirer parti, commercialement s'entend, de nos investigations et classements (rappelons que la politique de marketing des maisons de négoce s'inscrit dans une mise en avant de la tradition et du passé) [8], mais nous laisse le champ libre pour des travaux scientifiques à partir de ses archives. La découverte et l'ouverture de fonds privés nécessitent un travail en amont, avec le directeur de thèse et l'ensemble des membres de l'unité de recherche. C'est en partie de ce travail collectif dont j'ai bénéficié et auquel j'ai participé. J'ajouterais enfin que, dans certains domaines ou certaines maisons, l'accession aux fonds fut plus difficile en raison de certaines craintes relatives à des archives touchant à la Seconde Guerre mondiale ou à l'honnêteté de l'entreprise durant la « chasse aux fraudes » de l'entre-deux-guerres. Je n'ai en tout cas que rarement trouvé des documents exhaustifs et durables. Certes, les bulletins du *Syndicat viticole de la Côte dijonnaise* [9] ou les archives du marquis d'Angerville expriment la continuité, mais ce sont plus souvent des sources éparses et lacunaires qui sont disponibles.

8 Le rapport aux sources confère d'ailleurs certaines limites importantes à mon travail et je suis bien conscient du manque d'exhaustivité de certains passages et de certaines descriptions. Par exemple, la rareté des déclarations de récolte a restreint l'analyse comparative entre les rapports à la terre ou les types de productions des vignerons et la réalité des décisions syndicales. Il en va de même pour le cadastre qu'il serait fondamental d'étudier de façon exhaustive pour faire ce type de lien entre la possession terrienne, les situations économiques et les prises de position syndicales, économiques, voire politiques des acteurs.

9 La méthode adoptée pour traiter le sujet fut donc d'emblée dictée par cet émiettement des fonds et il était alors nécessaire d'annoncer, dès l'introduction, la façon dont le syndicalisme allait être analysé. Mon objectif n'était pas de réaliser une sorte de prosopographie syndicale, mais d'étudier actions et interactions syndicales dans leurs évolutions chronologiques et sur différents espaces. Dans mon cas, le problème ne venait pas d'un besoin d'échapper à la source principale, je n'en avais pas. Pour décrire les syndicalismes viti-vinicoles bourguignons, j'ai été dans l'obligation d'effectuer un

continuel travail de collecte puis de croisement des sources. Cette méthode « imposée » offre cependant l'avantage d'appréhender les mondes viti-vinicoles dans leur diversité et leurs différentes dimensions politique, économique, sociale ou culturelle. Chaque producteur de sources apporte ainsi sa vision du sujet. Mon travail consistait donc à confronter toutes ces perceptions.

10 Dans le cas du traitement d'un fonds cohérent issu d'un même producteur, l'historien peut d'une part construire des modèles et d'autre part, les nuancer à l'aide des éléments à contre-courant. Malgré un tout autre type de corpus, c'est précisément cette histoire de modèles en rupture que j'ai cherché à reconnaître pour suivre les évolutions et mutations syndicales. Mon objet était ainsi de percevoir ces oscillations entre paradigmes et changements brutaux dans une double dimension temporelle et spatiale, entre micro et macro histoire, entre temps long et temps court.

Précisions sur un travail « collectif »

11 À ce stade de l'exposé, je me permettrais de revenir sur un point à mon sens important de l'écriture du travail de thèse : l'emploi récurrent de la première personne du pluriel dans l'écriture de cette thèse a une réelle signification. Il renvoie à une volonté d'intégrer ma pensée et mes analyses dans un double processus collectif de travail. Le « nous » employé évoque tout d'abord mon rattachement à une époque de pensée. Ayant débuté mes études d'histoire dans les années 1990, j'ai appris cette discipline au prisme des débats épistémologiques portant d'une part sur la requalification récente du récit et d'autre part sur le développement de la *microstoria* [10]. Cette dernière école historique fut sans nul doute décisive dans ma façon de décrire les structures locales syndicales et de replacer les enjeux de territoire dans des débats régionaux, voire nationaux. Ce travail n'aurait pas non plus pu émerger sous cette forme sans l'apport d'une riche histoire rurale amorcée dans les années 1960 (études de la ruralité dans la politique nationale et approches ethnologiques des pratiques) et renouvelée dans ses problématiques à partir des années 1980-1990. J'en suis principalement redevable dans mes démarches portant sur la compréhension du rôle des organisations professionnelles dans la construction et la patrimonialisation des territoires [11].

12 L'emploi de la première personne du pluriel dans le texte relève aussi d'un certain « déterminisme de groupe ». Mes questionnements, observations et conclusions s'intègrent dans un travail collectif. Mon laboratoire d'appartenance, l'Institut d'histoire contemporaine (IHC), regroupe des historiens et des sociologues qui se consacrent à l'étude des processus de construction des identités sociales et politiques à l'époque contemporaine. La thématique pluridisciplinaire de cette entité de recherche a vocation à multiplier les échelles d'observation et à privilégier les approches comparatives. L'étude des liens entre les élus et les syndicats, la politisation de ces organisations au seuil de la Seconde Guerre mondiale et les orientations politiques des populations vigneronnes sont par exemple des approches très liées aux problématiques de mon laboratoire d'accueil. L'ample utilisation des mémoires de maîtrise, monographies communales, études des organisations et réseaux ruraux et urbains, me furent d'un important secours, en particulier pour comprendre les mondes syndicaux avant le premier conflit mondial, période où le syndicalisme s'insère dans ce que nous pourrions appeler un « mouvement rural généralisé». Du syndicat boutique à la mise en place des cours d'agriculture [12], il ne se différencie que très peu de celui des autres « métiers » agricoles et des autres régions.

Ce n'est que vers 1908 qu'il se referme sur des préoccupations plus corporatistes et régionalise son action tout en s'autonomisant vis-à-vis du négoce.

13 Mon travail s'est enfin largement inspiré des travaux des sociologues et de la sociologie économique, rencontrés tout au long de mes recherches. Apport de la sociologie en particulier pour l'étude des réseaux professionnels, pièce essentielle de la compréhension des positionnements et des réussites individuels au sein des organisations. L'étude de la trajectoire syndicale du marquis d'Angerville illustre ce propos. Influence de la sociologie économique enfin, pour appréhender l'importance de l'encastrement social, culturel et politique du marché [13]. Ceci m'a permis de poser l'hypothèse du renversement politique, social et culturel des normes du marché au profit des vignerons de crus dans les premières années du 20e siècle.

14 Cette chance d'avoir pu envisager mon travail sous le signe d'une entreprise scientifique collective m'incite à remercier tous les chercheurs de l'IHC pour leurs contributions volontaires ou involontaires et en particulier mon directeur de thèse, Serge Wolikow, qui s'est soucié dès le départ de m'intégrer dans cette communauté.

Les principaux résultats de la thèse

15 Annoncer que l'on effectue un travail de recherche sur le vin en sciences humaines provoque bien souvent le sourire de la part des chercheurs en sciences sociales. Cependant, dans une région économiquement et socialement très dépendante de la vigne, les recherches dans ce domaine comptent. À travers cette étude longue du syndicalisme viti-vinicole bourguignon, nous voulions ainsi et en premier lieu comprendre les mécanismes qui conduisent les viticulteurs à imposer, vers 1908-1914 et jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, leurs normes face à un négoce pourtant économiquement dominateur.

16 La prégnance d'une image de la région intimement liée au vin (l'appellation d'origine confère une réalité économique au territoire, mais engendre de fortes représentations vécues, subies ou perçues) interroge enfin l'histoire [14]. Notre travail s'est donc concentré sur l'action syndicale en faveur d'une redéfinition économique des territoires et de la mise en place d'une norme favorable à la petite propriété : l'Appellation d'origine.

17 Une constatation s'impose au regard de cette recherche, le syndicalisme viti-vinicole bourguignon suit un contexte général de républicanisation des campagnes [15], mais développe cependant d'importantes particularités liées au champ professionnel qu'il représente et à l'espace qu'il recouvre. De prime abord très influencées par les élites de la rue d'Athènes et les notabilités foncières locales, les organisations apparaissent en « syndicats-boutiques », créatrices de caisses de crédits, d'assurances agricoles, dispensatrices d'enseignements ou supports techniques du « progrès agricole ». Le monde viticole vient en même temps de subir une crise sans précédent et ses réactions sont finalement très inattendues. D'une part, nous avons un syndicalisme de plus en plus organisé et de plus en plus territorialisé, de l'autre nous sommes face à des vignerons qui, de façon croissante, tendent à s'intéresser au devenir de leur production. Ainsi, les syndicats vont changer d'allure et se préoccuper de la valorisation et de l'écoulement des produits de la terre, de leur terre.

18 Nous abordons ainsi le second temps de ce travail, celui de l'action en faveur d'une redéfinition économique des territoires et de mise en place d'une norme favorable à la

petite propriété : l'appellation d'origine. À l'évidence, cette autre construction du vignoble s'inscrit dans la suite du mouvement structurel d'ampleur de républicanisation des campagnes et de réorganisation des vignerons autour d'une entité régionale fédératrice : la *Confédération des associations viticoles de la Bourgogne.* Les discussions sur la loi Pams à l'Assemblée nationale et les amendements proposés par les députés de la Côte contre la notion « négociante » de « qualité substantielle » procèdent de cette conception républicaine d'affirmation de la petite propriété, de mise en valeur de son patrimoine. D'autre part, la cohésion du système syndical bourguignon révèle toute son efficacité. Ceci aboutit à la loi du 6 mai 1919, texte fondamental, puisque malgré les changements législatifs apportés par la suite, il reste l'initiateur des jugements de délimitation que le décret-loi du 30 juillet 1935 ne peut remettre en cause. Cette continuité dans la consécration de la petite propriété passe par une construction de la qualité sur le marché. Elle s'appuie sur un processus d'interaction entre activité économique et règle de droit [16] et plus fondamentalement, entre activités économiques et socle politique. Le conflit d'intérêts sur le marché trouve sa règle de justice idéologique et le mode pertinent pour la prononcer (tribunaux et Parlement) dans l'ordre politique indépassable de la République.

19 Encore faut-il aussi nuancer cette influence contextuelle et organisationnelle par le poids des particularismes locaux et par les liens existant entre le négoce et la viticulture. Ils sont indéniablement facteurs d'originalité vis-à-vis des autres régions d'appellations françaises que sont la Champagne ou le Bordelais. Face à un négoce privilégiant un système mixte de mise en valeur des marques privées et d'identification de la production par des appellations réputées, les vignerons cherchent une voie alternative pour valoriser leur production et s'engagent vers un système de définition des vins selon leur origine et uniquement leur origine. Les vignerons s'appuient aussi sur des référentiels culturels intégrant fortement des notions précises de hiérarchie des espaces de production. Le plan de 1860 se révèle ainsi être le socle idéologique de cette vision du territoire viticole. Pour toutes ces raisons, un modèle syndical bourguignon apparaît en 1908 avec la création de la Confédération générale des associations viticoles de la Bourgogne.

20 Ce travail ne pouvait cependant s'arrêter à la compréhension de l'élaboration d'un modèle syndical bourguignon. La mise en place des appellations d'origine durant l'entre-deux-guerres va en partie fluidifier et parfois disloquer ce qui pouvait parfois apparaître comme une unité régionale. Avec les jugements de délimitation et la lutte contre les fraudes, les particularismes et les conflits d'intérêts ne sont plus régionaux, mais épousent les formes des espaces à normer. Les syndicats, par leur structure juridique, sont alors au cœur de cette construction territoriale. Ils se calquent, eux aussi, sur les espaces à délimiter. Nous assistons donc, entre 1919 et 1935, à l'éclosion d'une constellation de syndicats et de fédérations défendant chacun et chacune leur propre conception des appellations. Or, les réalités territoriales, économiques et sociales de la Bourgogne sont extrêmement différentes en fonction des lieux de production du vin. Notre travail met en exergue l'influence du processus de mise en place des appellations dans l'exacerbation de ces différences et dans l'éclatement du monde syndical bourguignon. Déjà moins touchés par les phénomènes récurrents de crises et de méventes, les producteurs de crus de la région parviennent à tirer leur épingle du jeu et, derrière le marquis d'Angerville et son syndicat, imposent une vision très hiérarchisée du vignoble. Insérés dans les réseaux légitimes de la République, ils parviennent à contrer les organisations villageoises favorables au système des équivalences, imposent l'exclusivité

de l'appellation Bourgogne aux vins de pinot et de chardonnay contre l'avis des vignerons de Saône-et-Loire et discréditent les anciennes pratiques commerciales du négoce à l'aide de procès retentissants [17].

21 Le décret-loi du 30 juillet 1935 paraît enfin. Il évoque un compromis. Compromis entre l'initiative locale et une certaine reprise en main de l'État. Ce compromis implique d'une part un aboutissement, et d'autre part une rupture. Les propriétaires de vignes de qualité se voient confortés dans leurs objectifs et continuent d'intégrer ces nouveaux réseaux de pouvoirs. La rupture envisagée touche d'autres acteurs. Le négoce propriétaire renonce au système des équivalences et à celui des marques pour intégrer l'idée d'AOC. Les derniers défenseurs des marques évacuent la place. Si certains organismes de Saône-et-Loire, renforcés économiquement par la coopérative et soutenus par leurs élus de gauche, résistent et revendiquent tant bien que mal leurs modèles de production [18], d'autres unions, comme celle des Hautes Côtes ou celles des communes déshéritées, perdent leurs illusions. Ces dernières se lancent alors dans une réappropriation plus politisée de leurs territoires. Une partie d'entre-elles s'achemine vers la corporation et son idéologie barrésienne de la terre, une terre que la République n'a pas voulu consacrer [19]. Paradoxalement, la République laissera certains vignerons petits propriétaires au bord de la route.

22 L'idéal républicain ne peut cependant tout expliquer. Ce syndicalisme de vins fins s'est enfin et aussi développé grâce au combat de fortes personnalités comme Adolphe Savot, Sem d'Angerville ou Henri Gouges. Il a bénéficié de la situation économiquement favorisée de ses adhérents, du poids des réseaux politiques, folkloristes et intellectuels locaux. Il a surtout su défendre, devant les parlementaires, les juges puis les experts, sa conception particulière du vin et de ses représentations. Il a fait du terroir un objet d'une redoutable efficacité économique et un élément fort des représentations collectives.

Limites et perspectives

23 Pour terminer cet exposé, je souhaiterais enfin évoquer certaines limites attenantes à mon travail de thèse. Même si je me suis déjà penché sur certains problèmes liés aux archives disponibles, je voulais cependant revenir sur un point, à mon avis imparfait de ce travail et directement lié à mes sources. Dans les objectifs avancés dans ma problématique, je m'étais prononcé pour une étude sociologique poussée des organisations professionnelles bourguignonnes. J'avoue ne pas avoir eu les moyens de mes ambitions. Hormis une recherche détaillée sur le syndicat viticole de la Côte dijonnaise, les autres organisations n'ont pu faire l'objet d'analyses sociales de leurs adhérents (analyses qu'une approche en terme de rapports à la possession de la terre et en particulier de définition des types de propriétés et d'exploitations aurait peut-être rendues plus faisable [20]). Il aurait également été souhaitable d'étoffer l'approche pluridisciplinaire et de s'intéresser aux rôles des experts et scientifiques dits « durs » dans la construction des normes. L'étude de l'implication des laboratoires d'analyse ou des travaux pédologiques, géologiques et agronomiques dans les processus décrits aurait pu être intégrés à ce travail, en particulier la question de savoir si ces derniers viennent conforter les conclusions des associations en terme de délimitation ou s'ils exercent une influence en amont [21]. Enfin, il reste aujourd'hui à étudier le rôle et la place du consommateur dans ce processus historique de construction de normes. La compréhension de la genèse sociale, politique, économique ou culturelle de la perception

des goûts du vin dépend d'une telle approche. Conscient de ces lacunes et parce qu'il a bien fallu clore ce travail engagé il y a six ans, ces observations restent pour moi autant de motivations pour continuer et approfondir mes recherches.

NOTES

1. Olivier JACQUET, *des AOC*,
ourgogne, 1999.
2. Voir : Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani*, Paris, Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, n° 164, Paris, Librairie Armand Colin, 1968, 386 p. ; Isabel BOUSSARD, *Les agriculteurs et la politique*, Paris, Institut d'études politiques, 1987. Sur le passage d'une république parlementaire à un État ministériel promoteur de décret-lois, voir : Nicolas ROUSSELIER, « Gouvernement et parlement dans l'entre-deux-guerres », dans Marc-Olivier BARUCH et Vincent DUCLERT [dir.], *Serviteurs de l'État. Une histoire politique de l'administration française (1875-1945),* collection « L'Espace de l'histoire », Paris, Éditions La Découverte, 2000, 585 p., pp. 112-126.
3. Rémy PECH, « Le marché viticole français au 19e siècle et dans la première moitié du 20e siècle », dans Jean SAGNES [dir.], *La viticulture française aux 19e et 20e siècles*, *Les rencontres de Béziers, Colloque national d'histoire, Béziers, 30 mai 1992*, Béziers, Presses du Languedoc, 1993, pp. 7-29.
4. Ces différents textes sont bien expliqués dans : Charles QUITTANSON, André CIAIS et René VANHOUTTE, *La protection des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie. Législation et jurisprudence suivies des documents officiels*, Montpellier, La Journée vinicole, 1949.
5. Gilles LAFERTÉ, *Folklore savant et folklore commercial : reconstruire la qualité des vins de Bourgogne. Une sociologie économique de l'image régionale dans l'entre-deux-guerres*, Thèse de sociologie sous la direction de Florence Weber, élaborée en collaboration à l'IHC, École des hautes études en sciences sociales, 2003, 689 f°
6. Jacques REVEL [dir.], *Jeux d'échelles, La micro-analyse à l'expérience*, collection « Hautes Études », Paris, Gallimard/Éditions du Seuil, 1996, 243 p.
7. Olivier JACQUET et Gilles LAFERTÉ, « Appropriation et identification des territoires du vin : la lutte entre grands et petits propriétaires du « Corton » », dans Travail et territoires. Production d'espaces et territorialités de l'activité économique.— Cahiers d'économie et de sociologie rurales, INRA, n° 76, 3e trimestre 2005, pp. 9-28.
8. ? », dans Jean VIGREUX et
Serge WOLIKOW [dir.], *HC*, n° 6,
Dijon, Éditions universitaires de Dijon, décembre 2001.
9. *Bulletin du Syndicat viticole de la Côte Dijonnaise*, mensuel édité de 1891 à 1939.
10.ndiciaire », dans Carlo
GINZBURG, *Mythes, emblèmes, traces. Morphologie et histoire*, Paris, Flammarion, 1989, pp. 139-180.
pensent les historiens ? »,
dans Jean BOUTIER et Dominique JULIA [dir.], *Passé recomposé. Champs et chantiers de l'Histoire*,
1, 1995, pp. 13-53.

11. Annie RUGET, Benoît CARITEY et Françoise FORTUNET, *Producteurs de territoires : conjonctures, acteurs, institutions (19e–20e siècles)*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2003, 174 p.
12. L'importance et l'évolution de l'enseignement agricole prennent toute leur ampleur dans : Michel BOULET [dir.], *Les enjeux de la formation des acteurs de l'agriculture, 1760-1945, Actes du colloque ENESAD, 19-21 janvier 1999*, Dijon, Éducagri éditions, 2000, 525 p.
13. Mark GRANOVETTER, « The Strength of Weak Ties », dans *American Sociological Review*,
, *Le marché autrement*,
itics: a Political-Cultural
Approach to Market Institutions », dans *American Sociological Review*, n° 61, 1996, pp. 656-673 ; Neil FLIGSTEIN, « Le mythe du marché », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 139, 2001, pp. 3-12.
14. Georges DURAND, « La vigne et le vin », dans Pierre NORA [dir.], *Les lieux de mémoire*, tome 3, Paris, Gallimard, 1997, pp. 796-821.
15. Philippe VIGIER**,** « La République et les paysans », dans *Politix*, n° 15, 1991, pp. 7-11.
16. Alessandro STANZIANI, *Histoire de la qualité alimentaire*, Collection Liber, Paris, Éditions du Seuil, 2005 ; Alessandro STANZIANI, « Comment le droit définit le marché », dans Martin BRUEGEL et Alessandro STANZIANI [dir.], La sécurité alimentaire entre santé et marché.— Revue d'histoire moderne et contemporaine, tome 51, n°3, juillet-décembre 2004, pp. 199-203 (lecture de Marthe TORRE-SCHAUB, *Essai sur la construction juridique de la catégorie de marché*, Paris, LGDJ, 2002, 409 p.)
17.reuve des fraudes en
Bourgogne », dans Jean VIGREUX et Serge WOLIKOW [dir.], *Vignes, vins et pouvoirs...,* ouv. cité, p. 28.
18. Sandrine LAFARGE, *années*
*1930*on de Annie Ruget, Université
de Bourgogne, 2004.
19.éologie agrarienne de la
Révolution nationale. Voir : Jean VIGREUX, *La vigne du maréchal Pétain ou un faire-valoir bourguignon de la révolution nationale*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2005. Voir aussi : Jean réchal Pétain », dans Jean
VIGREUX et Serge WOLIKOW [dir.], *Vignes, vins et pouvoirs...*, ouv. cité, p. 63.
20. Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante. France 19e siècle*, Paris, Belin, 1999, 278 p.
21.t dans cette voie : Éric POTHIER,
ction du regard moderne du vignoble
Bordelais », communication au colloque *Vignes, vins et civilisations en Aquitaine et dans le monde*,
.

INDEX

Index chronologique : XIXe siècle, XXe siècle
Index géographique : Bourgogne